



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026, tenue le vendredi 16 janvier 2026, à 12 h 30, à la chaufferie du Cœur des sciences, CO-R700, 175, avenue du Président-Kennedy.

Ordre du jour

- 1. Élection à la présidence d’assemblée
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil exécutif du SPUQ 2025-2026 tenue le 18 septembre 2025
- 4. Informations
 - 4.1 Informations du Comité exécutif
 - 4.2 Informations des autres comités
 - 4.3 Présentation du Fonds d’aide pour réduire la précarité estudiantine
- 5. Les conditions de réalisation de la Faculté des sciences de la santé
- 6. Demande d’ajout d’une date aux prochains calendriers des réunions de la Commission des études et du conseil d’administration de l’UQAM
- 7. Divers
- 8. Dépôt de documents
 - D. 1 Résolution du Conseil exécutif du SPUQ 2025-2026
 - D. 2 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D. 3 Liste des griefs en cours
 - D. 4 Dégrèvements SPUQ 2025-2026

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Michèle Magma
	Danse	Catherine Lavoie-Marcus
	École de design	Philippe Lupien
		Louise Pelletier
	École supérieure de théâtre	Antoine Laprise
	Études littéraires	Catherine Cyr
		Chloé Savoie-Bernard
	Histoire de l’art	
Communication	Musique	Vincent Laurin-Pratte
	Comm. sociale et publique	Alexandre Coutant
		Vincent Fournier
	École de langues	Monica Soto
Science politique et droit	École des médias	Philippe-Antoine Lupien
		Erandy Vergara-Vargas
	Science politique	Simon Hogue
	Sciences juridiques	Marie Carpentier
Sciences		Maxine Visotzky-Charlebois
	Chimie	Livain Breaux
		Laurent Cappadocia
	Informatique	Quentin Stiévenart
	Mathématiques	Sabrina Héroux
		Hugh Thomas
	Sciences biologiques	Morgane Urli
	Sciences de l’activité physique	Annie Pouliot Laforte
Sciences de l’éducation	Sc. de la Terre et de l’atm.	Magali Rizza
	Didactique	
	Didactique des langues	Eleonora Acerra
		Rachael Lindberg
		Catherine Maynard
	Éduc. et form. spécialisées	Isabelle Atkins
		Audrey Dahl
		Myriam Fontaine

Syndicat des professeurs et professeures de l’Université du Québec à Montréal

	Éducation et pédagogie	Vitor Mathias Barbara Pentimalli Mathilde Cambron-Goulet
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologies de l'information	Frédéric Quesnel Daniel Tomiuk
	Études urbaines et touristiques	Luc Noppen
	Finance	Ahmad Al-Haji Hamza Olfa
	Management	Véronique Nault
	Marketing	Hélène Cherrier Julien Troiville
	Organisation et ress. humaines	Valérie Martin Jullie Rijpens Turki Sondes
	Sciences comptables	Laure Célérier Dominic Cyr
	Sciences économiques	Marlon Seror
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Nicolas Merveille
Sc. humaines	Géographie	Anne Latendresse
	Histoire	Geneviève Dorais Julia Poyet
	Linguistique	Heather Newell Lefteris Paparounas
	Philosophie	Nadia Abouzeid
	Psychologie	Isaac Olivier
	Sciences des religions	Ashley J. Lemieux
	Sexologie	Gabrielle Richard
	Sociologie	Leila Célis Frédéric Parent
	Travail social	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-président	
	3 ^e vice-président	
	4 ^e vice-présidente	Audrey Gonin
	Trésorier	Matthieu Dufour
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin

Représentantes, représentants de faculté

Arts	Monia Abdallah
Communication	Jean-Marie Lafortune
Science politique et droit	Rémi Bachand
Sciences	Christophe Reutenauer
Sciences de l'éducation	
Sciences de la gestion	
Sciences humaines	

Faculté	Département	Nom
Arts	Histoire de l'art	Ève Lamoureux
Communication	Comm. sociale et publique	Thomas Maxwell
Gestion	Études urbaines et touristiques	Alain Grenier
	Finance	Axelle Heyert Saurabh Roy
Sciences	Organisation et ress. hum.	Mélanie Lefrançois
	Sciences comptables	Robert Robillard
	Chimie	David Dewez

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Anne Latendresse, Monica Soto est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Informations
 - 3.1 Informations du Comité exécutif
 - 3.2 Informations des autres comités
 - 3.3 Présentation du Fonds d'aide pour réduire la précarité estudiantine
4. Demande d'ajout de dates aux prochains calendriers des réunions de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQAM
5. Appel à la solidarité des départements et écoles de l'UQAM concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et son impact pour l'accès à la résidence permanente de nos collègues
6. Divers
7. Dépôt de documents
 - D.1 Résolution du Conseil exécutif du SPUQ 2025-2026
 - D.2 Résolutions départementales sur les contrats de services numériques de l'UQAM
 - D.3 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D.4 Liste des griefs en cours
 - D.5 Dégrèvements SPUQ 2025-2026

Sur proposition de Marie Carpentier, appuyée par Olfa Hamza, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Informations

3.1 Informations du Comité exécutif

Faculté des sciences de la santé

La présidente présente au Conseil un résumé de la progression du dossier de création de la Faculté des sciences de la santé (FSS) : plusieurs rencontres ont eu lieu avec la direction depuis l'automne et la collaboration est au rendez-vous. Il demeure cependant deux enjeux majeurs. Le premier concerne l'absence de financement gouvernemental pour le projet : même si l'enthousiasme est bien présent chez plusieurs acteurs, il est décevant de constater que les membres du corps professoral travaillent sans savoir si l'UQAM obtiendra du gouvernement le financement nécessaire au fonctionnement de la FSS. Geneviève Hervieux rappelle que l'administration affirme encore être dans un équilibre financier précaire, ce qui implique que le financement du projet se fait à même le fonds de fonctionnement de l'université. La présidente appelle à la patience, mais affirme que le financement gouvernemental est essentiel.

Le deuxième enjeu concerne le respect du fonctionnement de l'UQAM. La présidente rappelle que le SPUQ appuie le développement du projet, si celui-ci respecte certaines balises. Par exemple, tout poste de professeur·e associé à la FSS doit s'ajouter au plancher d'emploi actuel. Elle rappelle également que le financement devrait déterminer la vitesse de développement de projets; malgré tout, sans financement, on peut faire avancer des choses, par exemple le développement, la réflexion sur les programmes et différents projets. La présidente insiste sur l'importance d'avoir notre mot à dire sur le développement interne. En ce moment,

la FSS n'est qu'une coquille vide; on veut commencer à la bâtir de façon concrète, ce qui passe par la création de départements et par la création de programmes. Geneviève Hervieux rappelle la résistance à la création de départements de la part de l'administration, mais le message du recteur envoyé la semaine dernière nous a rassurés à cet égard. Il y a aura donc prochainement, a-t-on appris, un appel à projets où tout le monde qui le souhaite pourra s'impliquer dans le développement de programmes. On est heureux d'avoir la certitude que les deux premiers départements qui seront créés concerneront les soins infirmiers et la santé des populations et sociétés – la reformulation du nom des départements a été convenue. Ce n'était pas gagné d'avance, mais l'annonce de ces deux départements dissipe quelque peu l'opacité qui régnait sur le projet.

La présidente invite les membres qui souhaitent développer des programmes à s'assurer de l'adéquation de ceux-ci avec la convention collective (suivre les instances, garder un esprit collégial, voire aller à la rencontre des commissaires – qu'elle remercie, par ailleurs, de leur important travail d'examen des propositions de la direction).

Demandes externes de groupes d'intérêts

On apprend que de nombreuses demandes pour accompagner ou développer des projets avec des centres de services scolaires, avec des zones d'innovation en IA, etc., sont soumises aux membres du corps professoral. La présidente soulève l'importance de maintenir une cohérence institutionnelle, elle invite les membres à la vigilance à ce sujet. Les groupes externes ne sont pas nécessairement au courant des processus de base en place à l'université, et pourraient donc exercer une certaine pression de transformation.

Consultation en cours : modifications aux principes, critères et modalités d'attribution des postes

La présidente invite à participer activement à cette consultation. Essentiellement, la consultation vise la modification du calendrier de demandes de postes. Elle s'interroge sur l'urgence de la direction à modifier le calendrier alors que des directions de département ont explicitement demandé que les modifications soient effectives l'an prochain. En général, cette modification serait une bonne chose, car elle répond à une problématique connue, selon laquelle les demandes de postes arrivent tard à l'automne, ce qui décale l'affichage des postes offerts à l'UQAM comparativement à ceux des autres universités. Toutefois, la direction nous presse un peu ici (ce à quoi il ne faudrait pas s'habituer); la consultation peut être aussi l'occasion d'insister sur l'importance de prendre le temps de bien faire les choses pour les collègues à qui les tâches incomberont : implanter cette nouvelle proposition de calendrier dès cette année pourrait alourdir le processus, cela paraît précipité. C'est donc le temps de donner son avis et d'insister pour que la mise en œuvre de la modification du calendrier soit mise en place l'année prochaine seulement.

Impact des politiques institutionnelles

La présidente invite les membres à se refamiliariser aux politiques institutionnelles 16, 27 et 42, des politiques importantes pour l'institution : les relire et les promouvoir auprès des collègues. Par exemple, la politique n° 27 sur l'intégrité en recherche : parfois des collègues ne l'ont pas en tête au moment d'agir et des plaintes sont susceptibles d'être déposées. Les mesures disciplinaires qui peuvent rapidement s'ensuivre et sembler sévères sont pénibles à vivre pour les collègues affectés par ces allégations.

Invitation à la formation à la présidence d'assemblée

Le rôle des présidences d'assemblée dans les assemblées départementales est important. Le syndicat offre une formation qui facilitera la compréhension de ce rôle. La formation est donnée le 30 janvier prochain par Rémi Bachand, professeur au Département des sciences juridiques.

La présidente d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

Un membre souhaite obtenir des éclaircissements sur la consultation sur les principes et modalités de répartition des postes : s'agit-il d'une consultation ou d'un fait accompli? On confirme qu'il s'agit d'une consultation et qu'elle se termine aujourd'hui. La secrétaire générale mentionne aussi que chaque nouvelle demande à laquelle il faut répondre rapidement empêche une réelle concertation et interfère dans le plan de travail établi un an à l'avance par les profs. Donc, l'application du nouveau calendrier de répartition des postes aurait des avantages à être appliqué seulement l'an prochain, on pourrait alors en tenir compte dans nos plans de travail.

Une membre demande des précisions sur le processus entourant la FSS : respecte-t-il les instances ou structures de l'UQAM? La présidente mentionne qu'il y a beaucoup d'allers-retours et de nombreux ajustements afin d'éviter d'imposer des projets à la communauté alors qu'ils ne correspondent pas aux valeurs de l'UQAM.

3.2 Informations des autres comités

La conseillère à la mobilisation du Comité exécutif, Ève Lamoureux, rappelle l'invitation faite aux déléguées, conjointement avec le conseiller à la communication, Julien Troiville, pour l'établissement d'un plan de mobilisation. Dans ce cadre, les deux conseillers souhaitent rencontrer les délégations syndicales des départements. Les détails sont communiqués sur la façon de prendre contact et de réserver une plage horaire avec les conseillers, de même que les questions qui pourraient être abordées, par exemple, les enjeux centraux des départements, en amorce au travail visant à l'élaboration du cahier de négociation. Il s'agit d'une étape préparatoire destinée à recueillir le pouls des départements.

3.3 Présentation du Fonds d'aide pour réduire la précarité estudiantine

Le professeur Alain Adrien Grenier, du Département d'études urbaines et touristiques, présente les faits sur la situation de précarité alimentaire et financière des personnes étudiantes de même que le véhicule d'aide prévu. Il rapporte qu'une banque alimentaire est en place dans les locaux de l'UQAM, mais qu'il en coûte 42 000\$ par année en loyer pour l'association étudiante qui la chapeaute. Le Conseil académique a adopté le 14 octobre une résolution demandant l'abolition de ce loyer. La précarité alimentaire touche particulièrement les personnes étudiantes à cause de la nature de leur situation : c'est un moment de l'existence où on est souvent pour la première fois loin de sa famille et devant subvenir à ses besoins de façon autonome, mais d'autres facteurs, notamment une situation familiale précaire, des emplois précaires, des enfants à charge, etc., peuvent l'aggraver. La couverture des besoins de base (alimentation, logement, électricité, factures scolaires ou de frais de garde d'enfant, etc.) peuvent constituer un défi et augmenter le risque d'interruption des études. Le Fonds dont il est question existait déjà, a été réactivé, sans être publicisé, car les demandes excèdent les sommes disponibles. Par exemple, l'an dernier, sur 150 demandes d'aide, seulement une cinquantaine a pu être satisfaite. Alain Adrien Grenier estime que le fonds doit équivaloir à 150 000 \$. Il présente des hypothèses de contribution pour un·e professeur·e. Il assure que des situations ne sont pas éligibles (enjeux de dépendances ou situations préexistantes, par exemple) et mentionne qu'il n'y a pas de professeurs au comité d'examen des demandes pour éviter les conflits d'intérêts.

La période de questions permet de préciser que les étudiants internationaux sont admissibles. On déplore aussi que l'argent ne puisse provenir d'un fonds C (restriction administrative : l'explication réside dans les règles d'impôt sur le revenu – le fonds serait imposable s'il « appartenait » au, à la professeur·e; il « appartient » à l'UQAM). Un autre membre déplore, par ailleurs, les lacunes de fonctionnement de la Fondation, où il n'y a pas de personnes professeurs au Conseil d'administration.

4. Demande d'ajout de dates aux prochains calendriers des réunions de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQAM

La présidente rappelle l'importance de la cogestion, qui est le modèle uqamien. Ce modèle exige l'implication des collègues. Or, à une période d'un autre rectorat, les calendriers des réunions du Conseil d'administration (CA) et de la Commission des études (CE) ont été restreints. On constate maintenant que, manifestement, la réduction du nombre de rencontres, ayant apporté une densification du contenu des réunions pour lesquelles le temps de préparation, soit le délai entre la réception des documents et le jour de la réunion, n'a pas changé, a rendu l'exécution du travail plus ardu. La résolution vise donc à soutenir le travail et le principe de gestion collégiale.

26CS813

AJOUT DE DATES AU CALENDRIER DES RENCONTRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÈS L'ANNÉE 2026-2027

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU les pouvoirs et les responsabilités du Conseil d'administration et de la Commission des études précisés à l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM « Conseil d'administration et Commission des études » et dans le règlement n° 2 « Règlement de régie interne » concernant leur rôle de veiller à la cohérence institutionnelle;
- [2] ATTENDU le nombre de dossiers traités annuellement par la Commission des études et le Conseil d'administration et le temps de préparation pour participer de manière constructive aux réunions de ces deux instances;
- [3] ATTENDU le retrait d'au moins une réunion au calendrier annuel de rencontres de la CE et du CA à depuis 2018-2019;
- [4] ATTENDU l'importance des dossiers présentés à ces instances et le temps nécessaire aux personnes impliquées de les préparer et d'en prendre connaissance;
- [5] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- [6] RÉAFFIRME le rôle crucial de la CE et du CA pour assurer la cohérence institutionnelle et la réalisation des missions de l'UQAM;
- [7] CONSTATE le défi qu'impose la réduction du nombre de réunions annuelles pour traiter adéquatement les dossiers soumis à ces instances;
- [8] RECOMMANDE l'ajout d'au moins une réunion au calendrier de ces instances à partir de l'année 2026-2027 et pour les années à venir;
- [9] INVITE la direction de l'UQAM à déployer le personnel nécessaire à la préparation des dossiers afin de faciliter le travail des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Appel à la solidarité des départements et écoles de l'UQAM concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et son impact pour l'accès à la résidence permanente de nos collègues

Julien Troiville est appelé à présenter le point. Il explique que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme facilitant l'accès à la résidence permanente, laquelle est associée à différents droits (scolarité des enfants, ouverture de compte à la banque, et autres), auxquels les personnes immigrantes travailleuses temporaires n'ont pas accès. D'abord mis sur pause au cours de l'été, l'abolition maintenant officielle du PEQ ferme donc cette voie. Le programme de substitution, le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), est un système de points attribués à la personne candidate selon un certain nombre de critères. Or, les professeur·e·s de l'UQAM ne sont pas dans une situation professionnelle favorisant une accumulation de points conséquente dans ce barème, puisqu'il favorise les personnes jeunes, habitant en région et possédant un diplôme d'études du Québec. La proposition est non seulement de se prononcer aujourd'hui en Conseil syndical, mais de permettre également aux assemblées départementales de se prononcer. Un grand nombre d'assemblées se prononçant est susceptible d'agir comme levier et faire avancer la cause.

APPEL À LA SOLIDARITÉ DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES DE L'UQAM CONCERNANT L'ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE ET SON IMPACT NÉFASTE POUR L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE PERMANENTE DE NOS COLLÈGUES

- [1] ATTENDU la suspension, le 5 juin 2025, puis l'abolition, le 19 novembre 2025, du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour l'accès à la résidence permanente par le gouvernement du Québec;
- [2] ATTENDU que ce programme permettait à des personnes détentrices d'un permis de travail temporaire de présenter une demande de

Certificat de sélection du Québec (CSQ) sur la base d'une expérience de deux ans de travail, en vue de l'obtention de la résidence permanente;

- [3] ATTENDU que l'abolition du PEQ implique que les personnes autrefois couvertes par ce programme devront passer par le Programme de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés (PSTQ), qui implique l'utilisation d'un système de pointage et de quotas créant des incertitudes majeures sur la possibilité réelle d'obtenir un CSQ et donc d'accéder à la résidence permanente;
- [4] ATTENDU que cette mesure affecte un nombre important de personnes qui se trouvent au Québec et dont l'avenir soudain incertain leur suscite un sentiment justifié de « [promesses brisées](#) », d'[injustice](#), et de « [trahison](#) » largement rapporté dans les médias;
- [5] ATTENDU que cette mesure affecte un certain nombre de personnes professeures qui ont décidé de se joindre à la communauté professorale de l'UQAM sur la base d'un projet professionnel et de vie au Québec, parfois non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leur famille;
- [6] ATTENDU que cette mesure constitue pour l'ensemble de la communauté uqamienne le risque d'un départ forcé de collègues qui, grâce à leur expertise, contribuent déjà de façon décisive à la mise en œuvre de la mission de l'université, tant du point de vue de l'enseignement, que de la recherche et des services à la collectivité;
- [7] ATTENDU que, par sa Politique internationale (n° 43), « l'Université réaffirme son rôle d'université publique et francophone à vocation internationale »;
- [8] ATTENDU que l'UQAM proclame que l'ouverture sur le monde fait partie de ses [valeurs](#);
- [9] ATTENDU que des départements et écoles ont procédé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes professeures, aujourd'hui détentrices d'un permis de travail temporaire, et que celles-ci sont pleinement investies et intégrées aux départements;
- [10] ATTENDU qu'en application des priorités migratoires établies par le gouvernement et mises en œuvre dans le PSTQ, les personnes professeures ainsi embauchées à l'UQAM se verront attribuer un nombre très faible de points sur la base des critères du PSTQ, obérant de fait leur capacité à être sélectionnées pour accéder à la résidence permanente;
- [11] ATTENDU les résolutions du Conseil syndical du 28 mars 2025 ([25CS810](#)) et du Conseil exécutif du 3 décembre 2025 ([25EX1120](#)) du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM portant sur l'abolition du Programme de l'expérience québécoise pour l'accès à la résidence permanente;

[12] ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de _____, appuyée par _____,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

[13] APPELLE à la solidarité des départements et écoles de l'UQAM en leur demandant d'adopter une résolution pour :

[14] DÉNONCER l'impact néfaste pour les départements concernés des mesures migratoires adoptées par le gouvernement du Québec, qui sont par ailleurs en contradiction avec les intérêts manifestes de la recherche et de la création, de l'innovation, du développement économique et

culturel du Québec au travers du rayonnement de ses universités;

[15] AFFIRMER leur solidarité avec les personnes professeures des départements et écoles de l'UQAM affectées par l'abolition du PEQ;

[16] DEMANDER au recteur de l'UQAM, Stéphane Pallage, de faire des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de façon personnelle et au travers du Bureau de la coopération interuniversitaire, pour mettre de l'avant les effets délétères de l'abolition du PEQ sur le recrutement des personnes professeures et donc sur la vitalité de secteurs entiers de recherche, de création et de formation dans les universités québécoises;

[17] DEMANDER au recteur de l'UQAM et aux personnes professeures membres du Conseil d'administration, d'interpeler ce dernier sur cette situation pour qu'il attribue des ressources nécessaires incluant les ressources juridiques afin d'appuyer les personnes professeures impactées par l'abolition du PEQ.

Des membres interviennent pour soulever des éléments à prendre en considération dans le débat : la perception du Canada et du Québec à l'extérieur de ceux-ci comme des états limitant maintenant l'accès à l'immigration. In situ, c'est le spectre de la justification à l'extrême de nos choix d'embauches. Il est mentionné que l'abolition du PEQ touche une population plus large que le seul corps professoral, dont des personnes étudiantes, qui doivent rentrer dans leur pays d'origine. On souhaite que le SPUQ crée des alliances avec des groupes comme « Le Québec, c'est nous » pour exprimer de manière plus affirmative notre solidarité. Geneviève Hervieux attire l'attention sur le point D.1 de l'ordre du jour: résolution prise en décembre dernier, communiquée à certains députés ciblés de l'Assemblée nationale. La présidente informe également le Conseil de sa démarche auprès de la FQPPU.

Un membre insiste pour qu'on relève davantage les facteurs humains, notamment la détresse que cette situation engendre chez les personnes visées, qui exercent une pression par la suite sur les décisions au regard de leur fonction (biais d'évaluations positives, octroi de délai supplémentaire, etc.). Un membre souligne que cet aspect n'est pas abordé dans la résolution et que des modifications doivent être apportées sans toutefois en proposer formellement.

Une membre touchée par cette mesure insiste sur l'importance de demeurer explicite quant à la spécificité des postes académiques : l'interchangeabilité n'est pas possible en raison des domaines de spécialisation, ce qui ne s'observe pas nécessairement pour d'autres métiers. Or, les mesures actuelles n'en tiennent pas compte.

Une membre suggère de ne pas ajouter d'éléments à la résolution, en revanche, elle invite les membres à proposer à leur assemblée départementale d'aménager la résolution du Conseil en ajoutant des appuis distincts pour les différentes populations touchées par l'abolition du PEQ.

Une membre demande l'état de la situation dans les autres universités montréalaises, à Concordia par exemple. Geneviève Hervieux mentionne que la FQPPU couvre ce champ, mais à la grandeur de la province.

Enfin, on apprend l'existence d'un document explicatif des exigences à satisfaire pour les personnes professeures en situation d'immigration. On s'engage à diffuser ce document, de même que la résolution sur la situation des personnes étudiantes touchées par l'abolition du PEQ, dans un communiqué.

AMENDEMENT

Sur proposition de Rémi Bachand appuyée par Julia Poyet, l'élément [15] de la résolution du Conseil exécutif déposée en D.1.2, concernant l'appel à la Fédération

québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), est ajouté au paragraphe [18] du projet de résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26CS814 APPEL À LA SOLIDARITÉ DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES DE L'UQAM CONCERNANT L'ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE ET SON IMPACT NÉFASTE POUR L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE PERMANENTE DE NOS COLLÈGUES

- [1] ATTENDU la suspension, le 5 juin 2025, puis l'abolition, le 19 novembre 2025, du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour l'accès à la résidence permanente par le gouvernement du Québec;
- [2] ATTENDU que ce programme permettait à des personnes détentrices d'un permis de travail temporaire de présenter une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) sur la base d'une expérience de deux ans de travail, en vue de l'obtention de la résidence permanente;
- [3] ATTENDU que l'abolition du PEQ implique que les personnes autrefois couvertes par ce programme devront passer par le Programme de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés (PSTQ), qui implique l'utilisation d'un système de pointage et de quotas créant des incertitudes majeures sur la possibilité réelle d'obtenir un CSQ et donc d'accéder à la résidence permanente;
- [4] ATTENDU que cette mesure affecte un nombre important de personnes qui se trouvent au Québec et dont l'avenir soudain incertain leur suscite un sentiment justifié de « [promesses brisées](#) », d'[injustice](#), et de « [trahison](#) » largement rapporté dans les médias;
- [5] ATTENDU que cette mesure affecte un certain nombre de personnes professeures qui ont décidé de se joindre à la communauté professorale de l'UQAM sur la base d'un projet professionnel et de vie au Québec, parfois non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leur famille;
- [6] ATTENDU que cette mesure constitue pour l'ensemble de la communauté uqamienne le risque d'un départ forcé de collègues qui, grâce à leur expertise, contribuent déjà de façon décisive à la mise en œuvre de la mission de l'université, tant du point de vue de l'enseignement, que de la recherche et des services à la collectivité;
- [7] ATTENDU que, par sa Politique internationale (n° 43), « l'Université réaffirme son rôle d'université publique et francophone à vocation internationale »;
- [8] ATTENDU que l'UQAM proclame que l'ouverture sur le monde fait partie de ses [valeurs](#);
- [9] ATTENDU que des départements et écoles ont procédé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes professeures, aujourd'hui détentrices d'un permis de travail temporaire, et que celles-ci sont pleinement investies et intégrées aux départements;
- [10] ATTENDU qu'en application des priorités migratoires établies par le gouvernement et mises en œuvre dans le PSTQ, les personnes professeures ainsi embauchées à l'UQAM se verront attribuer un nombre très faible de points sur la base des critères du PSTQ, obérant de fait leur capacité à être sélectionnées pour accéder à la résidence permanente;
- [11] ATTENDU les résolutions du Conseil syndical du 28 mars 2025 ([25CS810](#)) et du Conseil exécutif du 3 décembre 2025 ([25EX1120](#)) du Syndicat

des professeurs et professeures de l'UQAM portant sur l'abolition du Programme de l'expérience québécoise pour l'accès à la résidence permanente;

[12] ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Julie Rijpens, appuyée par Christophe Reutenauer,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

[13] APPELLE à la solidarité des départements et écoles de l'UQAM en leur demandant d'adopter une résolution pour :

[14] DÉNONCER l'impact néfaste pour les départements concernés des mesures migratoires adoptées par le gouvernement du Québec, qui sont par ailleurs en contradiction avec les intérêts manifestes de la recherche et de la création, de l'innovation, du développement économique et culturel du Québec au travers du rayonnement de ses universités;

[15] AFFIRMER leur solidarité avec les personnes professeures des départements et écoles de l'UQAM affectées par l'abolition du PEQ;

[16] DEMANDER au recteur de l'UQAM, Stéphane Pallage, de faire des représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de façon personnelle et au travers du Bureau de la coopération interuniversitaire, pour mettre de l'avant les effets délétères de l'abolition du PEQ sur le recrutement des personnes professeures et donc sur la vitalité de secteurs entiers de recherche, de création et de formation dans les universités québécoises;

[17] DEMANDER au recteur de l'UQAM et aux personnes professeures membres du Conseil d'administration, d'interpeler ce dernier sur cette situation pour qu'il attribue des ressources nécessaires incluant les ressources juridiques afin d'appuyer les personnes professeures impactées par l'abolition du PEQ.

[18] DEMANDE à la FQPPU d'organiser une action de mobilisation de toutes les organisations syndicales de personnes professeures au Québec pour commencer à documenter l'impact de cette mesure sur le corps enseignant, et ses effets sur le renouvellement du corps professoral au Québec;

[19] DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ de transmettre cette résolution à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Divers

Soirée de Noël du SPUQ

Un délégué mentionne que des personnes professeures n'ont pas réussi à s'inscrire à la Soirée de Noël étant donné que l'événement affichait déjà complet vingt-quatre heures après la transmission de l'invitation et affirme que d'aucuns voient cette participation comme un droit. La présidente explique qu'un système de liste d'attente a été mis en place pour pallier la limitation du nombre de places. Depuis que ce système a été mis en place (lors du retour en présence en 2022), il a permis d'équilibrer les désistements et les demandes de participation. Elle émet des

hypothèses sur la participation record cette année – la menace que cette édition soit la dernière.

Elle affirme aussi qu'il n'est pas exclu que les modalités changent (par exemple, une nouvelle salle, plus grande). Il faut étudier la question, peser les pour et les contre et estimer les coûts additionnels que comporte la délocalisation de l'événement et décider ce qui convient le mieux au plus grand nombre.

États généraux sur la transition socioécologique de l'enseignement supérieur.

Une déléguée informe le Conseil de la tenue récente d'États généraux sur la transition socioécologique de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une initiative menée principalement par les cégeps et le regroupement Travailleurs, travailleuses pour la justice climatique. Le deuxième vice-président du SPUQ, Frédéric Fournier, y a aussi assisté. La présidente mentionne qu'il y a toujours, au SPUQ, une base plus particulièrement interpellée par la question climatique. Les événements habituels de mobilisation, comme l'organisation de groupes de discussion, de rencontres midi – 14 heures, peuvent être envisagés.

La présidente a un mot pour le contexte politique mondial actuel et invite à l'empathie.

On rappelle la deuxième occurrence de la lecture-performance de Christian Lapointe, le 13 février prochain, à l'Agora du pavillon Judith-Jasmin sur l'heure du lunch : le comédien présentera un extrait du texte de Mark Fortier.

On demande le retour du dîner Couscous.

Levée de la réunion à 14 h 10.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 16 janvier 2026)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : « Ajout de dates au calendrier des rencontres de la Commission des études et du Conseil d'Administration dès l'année 2026-2027 »
3. SPUQ, projet de résolution : « Appel à la solidarité des départements et écoles de l'UQAM concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et son impact néfaste pour l'accès à la résidence permanente de nos collègues »
4. Document déposé D-1 : résolutions du Conseil exécutif du 3 décembre 2025 : « Abolition du Programme de l'expérience québécoise pour l'accès à la résidence permanente » et « Appui à la déclaration faite par le Réseau québécois de l'Action communautaire autonome et la Ligue des droits et liberté »
5. Document déposé D-2 : résolutions départementales sur les contrats de services numériques de l'UQAM : Département de communication sociale et publique (11 décembre 2025) et Département des sciences de religions (17 décembre 2025)
6. Document déposé D-3 : « État des dons et appuis pour l'année financière 2025-2026 »
7. Document déposé D-4 : « Nombre et type de griefs en cours »
8. Document déposé D-5 : Tableau des « Dégrèvements et libérations du SPUQ pour l'année 2025-2026 »